



Direction de la Jeunesse et des Sports

2024 DJS 36 Centre Paris Anim' Richard Wright (6^{ème}) et ses annexes Hautefeuille (6^{ème}) et La Bourdonnais (7^{ème}) - Délégation de service public - Convention avec l'association ACTISCE.

PROJET DE DELIBERATION EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le Centre Paris Anim' Richard Wright (6^{ème}) et ses annexes Hautefeuille (6^{ème}) et La Bourdonnais (7^{ème}), sont gérés depuis le 1^{er} septembre 2019 dans le cadre d'une convention de délégation de service public, liant la Ville de Paris et l'association ACTISCE, convention qui arrive à échéance le 31 août 2024.

Les Centres Paris Anim' sont des structures socioculturelles de proximité, des lieux ouverts sur leur territoire d'implantation, qui fonctionnent en partenariat avec le secteur associatif, les équipements publics et les services locaux. Ils constituent des espaces d'échange social et de convivialité pour les personnes amenées à les fréquenter. Ils assurent trois missions principales :

- proposer aux jeunes, et principalement aux jeunes des quartiers d'implantation, un programme spécifique d'activités culturelles et de loisirs ; leur proposer un accueil informel, les informer en tant que de besoin sur les dispositifs qui les concernent, notamment en lien avec Quartier jeunes (QJ) ;
- proposer à la population du quartier d'implantation et plus généralement à tout le public parisien une gamme large et diversifiée d'activités de loisirs à caractère culturel, sportif ou scientifique ;
- constituer un lieu de convivialité pour leurs usager·ère·s, valorisant l'investissement de ceux-ci dans le centre ainsi que le travail du tissu associatif.

Par délibération du 2 novembre 2022, le Conseil du 6^{ème} arrondissement a choisi la délégation de service public comme mode de gestion pour le Centre Paris Anim' Richard Wright (6^{ème}) et ses annexes Hautefeuille (6^{ème}) et La Bourdonnais (7^{ème}).

Au cours de sa séance du 17 février 2023, la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) a rendu un avis de principe favorable sur le projet de délégation de service public.

Le Conseil de Paris, par délibération en date des 14, 15, 16 et 17 mars 2023, a approuvé le principe de passation de ce contrat, et a autorisé la Maire de Paris à engager la procédure.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé pour publication le 17 avril 2023. Il a été mis en ligne sur la plate-forme Maximilien et est paru au BOAMP le 19 avril 2023 et au JOUE le 21 avril 2023. Un avis simplifié a également été publié dans le magazine Télérama du 3 mai 2023. La date limite de réception des candidatures était fixée au 26 mai 2023.

Une candidature a été réceptionnée dans les délais, celle de l'association ACTISCE, ouverte par la commission interne de la Direction de la Jeunesse et des Sports le 30 mai 2023.

Dans sa séance du 13 juillet 2023, la commission prévue à l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) a admis le candidat ACTISCE de Paris à présenter une offre.

Le dossier de consultation a été mis à disposition sur le profil d'acheteur de la collectivité parisienne le 15 septembre 2023, la date limite de remise des offres étant arrêtée au 27 octobre 2023 à 16 heures.

L'association ACTISCE a présenté une offre.

Celle-ci a été ouverte par la commission interne de la Direction de la Jeunesse et des Sports le 30 octobre 2023.

Au cours de sa séance du 19 décembre 2023, la commission prévue à l'article L.1411-5 du CGCT, au vu du rapport d'analyse des services sur l'offre, a émis un avis favorable à l'engagement des négociations avec le soumissionnaire.

Celles-ci ont été organisées le 19 janvier 2024 et ont permis de clarifier les attentes de la Ville de Paris et les points sur lesquels l'offre du candidat devait être améliorée. La dernière offre a été remise par l'association le 27 mars 2024.

Vous trouverez, joint à la présente délibération, le rapport sur le choix du délégataire. Celui-ci comprend :

- un descriptif du Centre Paris Anim' Richard Wright (6^{ème}) et de ses annexes Hautefeuille (6^{ème}) et La Bourdonnais (7^{ème});
- une présentation des grandes étapes de la procédure de délégation de service public ;
- un exposé de l'économie générale du contrat ;
- une analyse de l'offre définitive du soumissionnaire, dont les principaux points sont résumés ci-dessous.

Le projet présenté par l'association ACTISCE se fonde sur de réelles qualités d'analyse du contexte local et connaissances des différents acteurs associatifs et institutionnels de son secteur.

Le projet pédagogique et d'animation répond globalement aux attentes du cahier des charges.

Ses points forts résident dans une offre à destination de la jeunesse qui progresse en qualité et en volume par rapport aux données du contrat actuel. La proposition d'activités régulières payantes est d'un bon niveau par son volume et sa variété.

L'association évalue le coût global de fonctionnement des équipements à 6 954 060 euros sur la période des 5 années de délégation de service public. Les dépenses de personnel sont de 4 544 733 euros, soit 65 % du total des dépenses. Elles correspondent d'une part à une équipe de 12 permanents pour 9,83 ETP, et d'autre part aux animateur·rice·s d'activités à temps partiel (pour 7,37 ETP).

Sur la durée du contrat, la participation demandée à la Ville de Paris est de 4 262 473 euros, pratiquement équivalente à la participation financière que la Ville souhaitait ne pas voir dépasser (4 274 000 euros). Cette participation contribue pour 61,3 % au budget de l'équipement.

Au terme de la procédure de délégation de service public, je vous propose donc, pour les raisons développées dans le rapport sur le choix du délégataire joint à la présente délibération et rapidement résumées ci-dessus, de confier la gestion du Centre Paris Anim' Richard Wright, situé dans le 6^{ème} arrondissement et de ses annexes Hautefeuille (6^{ème}) et La Bourdonnais (7^{ème}), à l'association ACTISCE, dont le siège social est situé 12 rue Gouthière (13^{ème}), pour une durée de 5 ans à partir du 1^{er} septembre 2024.

En conséquence, je vous demande d'approuver ce choix et de m'autoriser à signer avec cette association la convention de délégation de service public jointe en annexe à la présente délibération.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2024 DJS 36 Centre Paris Anim' Richard Wright (6^{ème}) et ses annexes Hautefeuille (6^{ème}) et La Bourdonnais (7^{ème}) - Délégation de service public - Convention avec l'association ACTISCE.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.2511-1 et suivants ainsi que les articles L.1410-1 à L.1410-3, L.1411-1, L.1411-3 à L.1411-19 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment son titre II ;

Vu le vote du Conseil du 6^{ème} arrondissement en date du 2 novembre 2022 ;

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 17 février 2023;

Vu la délibération en date des 14, 15, 16 et 17 mars 2023 du Conseil de Paris approuvant le principe de passation d'une convention de délégation de service public pour la gestion du Centre Paris Anim' Richard Wright (6^{ème}) et ses annexes Hautefeuille (6^{ème}) et La Bourdonnais (7^{ème}) ;

Vu le rapport de la commission désignée en application de l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales en date du 19 décembre 2023;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris, en date des 25, 26, 27 et 28 juin 2024, par lequel la Maire de Paris soumet à son approbation la convention de délégation de service public pour la gestion du Centre Paris Anim' Richard Wright (6^{ème}) et ses annexes Hautefeuille (6^{ème}) et La Bourdonnais (7^{ème});

Vu le rapport de la Maire sur le choix du délégataire et l'économie générale du contrat joint en annexe à la présente délibération ;

Vu l'avis du Conseil du 6^{ème} arrondissement, en date du ;

Sur le rapport présenté par Mme Hélène BIDARD, au nom de la 6^{ème} Commission ;

Délibère :

Article 1 : Est approuvée l'attribution du contrat de délégation de service public à l'association ACTISCE.

Article 2 : Est approuvé le contrat de délégation de service public pour la gestion du Centre Paris Anim' Richard Wright (6^{ème}) et ses annexes Hautefeuille (6^{ème}) et La Bourdonnais (7^{ème}) joint en annexe à la présente délibération.

Article 3 : La Maire de Paris est autorisée à signer ce contrat avec l'association ACTISCE dont le siège social est situé 12, rue Gouthière à Paris (13^{ème}).

Article 4 : Les dépenses correspondantes seront inscrites à la section de fonctionnement de l'état spécial de la Mairie du 6^{ème} arrondissement, dotation de gestion locale, pour 2024 et les exercices suivants, sous réserve des décisions de financement.

Article 5 : Les recettes correspondantes seront constatées à la section de fonctionnement du budget de la Ville de Paris, exercices 2025 et suivants.